

## **Mazout lourd (fond de réservoir)**

### **Section 1. Identification**

**Identificateur du produit :** Mazout lourd (fond de réservoir)

**Code du produit :** 8462

**Autre moyen d'identification :** Non disponible

**Usage recommandé :** Non disponible

**Données relatives au fournisseur :**

**Énergie Valero inc, Raffinerie Jean-Gaulin**

164, Chemin des Îles

Lévis

Québec, Canada, G6V 7M5

Téléphone : (418) 837-3641

**Numéro de téléphone en cas d'urgence :**

**CANUTEC : (613) 996-6666**

### **Section 2. Identification des dangers**

**Classification :**



Cancérogénicité, Catégorie 1B

Toxicité aiguë sur la santé (inhalation), Catégorie 4

Toxique pour la reproduction, Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée, Catégorie 2

Danger par aspiration, Catégorie 1

**Mention d'avertissement :** Danger

**Mention de danger :**

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H332: Nocif par inhalation.

H350 : Peut provoquer le cancer.

H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseils de prudence :**

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.

P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310: EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P304+P340: EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.  
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P314: Consulter un médecin en cas de malaise.  
P331: NE PAS faire vomir.  
P405: Garder sous clef.  
P501: Éliminer le contenu/récipient par une firme homologuée d'élimination des déchets selon les réglementations régionales.

### **Section 3. Composition et information sur les ingrédients**

<b><u>Nom</u></b>	<b><u>No CAS</u></b>	<b><u>Concentration %</u></b>
Fuel oil no. 6	68553-00-4	≤ 100
Résidus sous vide (pétrole)	64741-56-6	≤ 70
Huiles clarifiées (pétrole), craquage catalytique	64741-62-4	≤ 70
Distillats intermédiaires (pétrole), craquage catalytique	64741-60-2	≤ 70
Résidu (pétrole), unité de fractionnement, bas soufre	68607-30-7	≤ 70
Fuel oil no. 2	68476-30-2	≤ 50

\* Le produit peut également contenir du sulfure d'hydrogène (CAS : 7783-06-04)

### **Section 4. Premiers soins**

#### **Description des premiers soins nécessaires :**

S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### **Yeux :**

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

#### **Peau :**

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

#### **Inhalation :**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### **Ingestion :**

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### **Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :**

Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

### **Symptômes et effets aigus les plus importants :**

Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Pas de traitement particulier. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### **Symptômes et effets chroniques les plus importants :**

Yeux : Larmolement, rougeur

Peau : Irritation, rougeur

## **Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

### **Inflammabilité du produit :**

Ininflammable

### **Point d'éclair :**

N/D

### **Température d'auto-inflammation :**

N/D

### **Produits de combustion :**

Oxydes de carbone, oxydes de soufre

### **Mesures spéciales de protection pour les pompiers :**

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

### **Agents extincteurs appropriés :**

Utiliser les moyens d'extinction les plus appropriés aux matières environnantes.

## **Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :**

**Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence :** Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

**Pour le personnel des services d'urgence :** Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

### **Précautions relatives à l'environnement :**

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### **Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :**

**Petit déversement :** Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

**Grand déversement :** Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## **Section 7. Manutention et stockage**

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

### **Conditions de sécurité relatives au stockage :**

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## **Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

### **Contrôles d'ingénierie appropriés :**

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### **Mesures de protection individuelle :**

**Protection des yeux/visage :** Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

**Protection de la peau :** L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Protection respiratoire :** Munissez-vous d'un respirateur à filtre de particules parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

**Protection des mains :** Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

**Autre :** Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

## **Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

**État physique :** Solide

**Couleur :** Non disponible

**Odeur :** Hydrocarbure

**Point de congélation/de fusion :** Donnée non disponible

**Point d'ébullition :** Donnée non disponible

**Point d'éclair :** Donnée non disponible

**Température d'auto-inflammation :** Donnée non disponible

**pH :** Donnée non disponible

**Solubilité :** Non disponible

**Densité :** Donnée non disponible

## **Section 10. Stabilité et réactivité**

**Réactivité chimique :** Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

**Stabilité chimique :** Le produit est stable.

**Risque de réactions dangereuses :** Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**Conditions à éviter :** Aucune donnée spécifique

**Matériaux incompatibles :** Aucune donnée spécifique

**Produits de décomposition dangereux :** Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## **Section 11. Données toxicologiques**

### **Toxicité aiguë :**

Huiles clarifiées (pétrole), craquage 64741-62-4 catalytique

DL<sub>50</sub> Orale : Rat = 4300 mg/Kg

Fuel oil no. 2

68476-30-2

DL<sub>50</sub> Orale : Rat = 12000 mg/Kg

CL<sub>50</sub> Inhalation : Rat = 4.1 mg/l - 4h

### **Corrosion/irritation de la peau :**

Non applicable

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Non applicable

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Non applicable

### **Effets mutagènes sur les cellules germinales :**

Non applicable

### **Cancérogénicité :**

Fuel oil no. 6 : Peut provoquer le cancer.

Résidus sous vide (pétrole) : Susceptible de provoquer le cancer.

Huiles clarifiées (pétrole), craquage catalytique : Peut provoquer le cancer.

Distillats intermédiaires (pétrole), craquage catalytique : Peut provoquer le cancer.

Résidu (pétrole), unité de fractionnement, bas soufre : Peut provoquer le cancer.

Fuel oil no. 2 : Susceptible de provoquer le cancer

### **Toxicité pour le système reproducteur :**

Fuel oil no. 6 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

### **Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :**

Non applicable

### **Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :**

Fuel oil no. 6 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

### **Danger par aspiration :**

Fuel oil no. 6 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

### **Voies d'entrées potentielles :**

Non applicable

## **Section 12. Données écologiques**

### **Toxicité :**

Aucune

### **Persistance et dégradabilité :**

Donnée non disponible

### **Potentiel de bioaccumulation :**

Donnée non disponible

### **Mobilité dans le sol :**

Donnée non disponible

### **Autres effets nocifs :**

Distillats intermédiaires (pétrole), craquage catalytique : Toxique pour la vie aquatique

## **Section 13. Données sur l'élimination**

### **Méthodes d'élimination :**

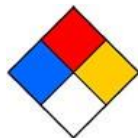
Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## **Section 14. Informations relatives au transport**

Aucune Classification TMD/DOT/IMDG/IATA

## **Section 15. Informations sur la réglementation**

### **Classification NFPA :**



Santé : 2  
Inflammabilité : 0  
Réactivité : 0  
Conditions spéciales : 0

Légende = 4 : Sévère, 3 : Élevé, 2 : Modéré, 1 : Léger, 0 : Aucun

## **Section 16. Autres informations**

### **Date de préparation de la fiche d'origine :**

2018-04-17

### **Version :**

1.00

### **Validé par :**

Toxyscan inc.

### **Avis au lecteur :**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Toxyscan inc., ni le fournisseur, ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres. Énergie Valero Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.

### **Références :**

- Répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.
- RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
- Fiches signalétiques des composantes du fabricant.
- Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).
- Transport des marchandises dangereuses – Transports Canada.
- Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) <http://www.hc-sc.gc.ca>